

## FORMATION

De plus en plus nombreux à se lancer

# Ces étudiants qui décident de créer leur entreprise

*Monter sa start-up tout en poursuivant ses études, c'est possible grâce au statut d'étudiant entrepreneur et l'accompagnement de P.E.P.I.T.E. Bourgogne Franche-Comté. La Bisontine Nadia Skandrani a pu ainsi développer un dispositif de conservation de greffons de cornée.*

**D**octeur en biotechnologie, la jeune femme a intégré l'incubateur de Dijon en novembre 2015 et a postulé cette année à ce statut. L'innovation qu'elle propose, elle l'a développée au laboratoire de nano-médecine de l'Université de Franche-Comté avec le professeur Tijani Gharbi, et devrait avoir bien des retombées. "En France, un peu plus de 10 000 cornées sont prélevées par an et plus de la moitié sont éliminées à cause de non-conformité", précise-t-elle. C'est dire toute l'importance que pourrait avoir une meilleure traçabilité et conservation des greffons à la fois pour le corps médical et les patients. "Nous avons conçu

un système connecté, géolocalisé et clos qui va assurer toute la chaîne, du prélèvement jusqu'à la greffe." Développé sous forme de kit avec une chambre unitaire, la cornée y restera disposée faisant l'objet de mesures régulières par des capteurs, qui assureront aussi le comptage des cellules vivantes. Des tâches réalisées jusqu'ici par des opérateurs dans les banques de greffons avec un facteur d'erreurs plus élevé. Mais au-delà de l'aspect médical, les non-conformités ont également un coût : "De l'ordre de 8 millions par an." L'intérêt est donc double. Après avoir développé des prototypes et les avoir testés sur des cornées d'origine animale, sa jeune société, baptisée "Tis-

sueaegis", est aujourd'hui en recherche de fonds pour réaliser un protocole clinique complet. "D'ici 2018, nous devrions avoir les premiers résultats cliniques." Pour l'aider dans ses démarches, Nadia Skandrani peut compter sur les outils et ressources du P.E.P.I.T.E. Bourgogne-Franche-Comté. Il est l'une des 29 structures existantes en France, instaurées depuis 2014 par le ministère de l'Enseignement supérieur pour favoriser l'esprit d'entreprendre. Nadia participe régulièrement à leurs ateliers co-working avec d'autres étudiants entrepreneurs sur des sujets variés : communication, financement... "Cela permet de rompre l'isole-



Inscrit dans la C.O.M.U.E., le P.E.P.I.T.E. B.F.C. s'appuie sur de nombreux partenaires en région : financeurs, accompagnateurs de la création, collectivités locales... Ici, lors de la remise des prix aux lauréats régionaux du concours P.E.P.I.T.E.-Tremplin pour entreprendre (photo P.E.P.I.T.E. B.F.C.).

ment et d'avoir d'autres regards sur son projet." Et cela séduit. Tandis qu'en 2016, ils étaient 17 à obtenir le statut d'étudiant entrepreneur en région, cette année, ils étaient 28 lors de la première session de recrutement et une vingtaine d'autres sur la deuxième session. Ouvert à tous les étudiants (en priorité aux moins de 28 ans), avec au minimum un baccalauréat, ce statut est accordé pour un an avec inscription obli-

gatoire au diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E). "Il permet un double accompagnement par un référent externe et un enseignant dans le cadre de sa formation, avec possibilité d'aménager au besoin son parcours d'étude à l'image d'un sportif de haut niveau", note Fabienne Badet, chef de projet au P.E.P.I.T.E. B.F.C. Reste, comme eux, à faire preuve d'endurance. ■

S.G.

**Contacts : Fabienne Badet ou Pascale Brenet, coordinatrice régionale sur [contact@pepите-bfc.fr](mailto:contact@pepите-bfc.fr) ou au 03 63 08 26 44.**

**Candidature en ligne :**

**<https://etudiant-entrepreneur.beta.gouv.fr/>**

## EN BREF

**■ Industrie**  
Le 27 avril 2015, l'U.I.M.M. Doubs signait avec les syndicats une nouvelle convention collective des industries métallurgiques, mécaniques, microtechniques et connexes du Doubs. Son application était conditionnée à la publication d'un arrêté d'extension (lui donnant un caractère obligatoire pour l'ensemble des entreprises, qu'elles soient adhérentes à l'U.I.M.M. Doubs ou non). C'est désormais chose faite : l'arrêté du 27 décembre 2016 portant extension, sous certaines réserves et exclusions, de la convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes du Doubs conclue le 27 avril 2015, a été publié au J.O. du 28 janvier 2017. Depuis le 29 janvier, celle-ci remplace la convention collective du 31 mai 1985. Elle est téléchargeable sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)